

# Compte rendu du Conseil municipal

## Du 26 mars 2009

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guy SAUVAITRE, Maire, a pris les décisions suivantes :

### ▪ Décisions budgétaires :

Après présentation du compte administratif 2008, le Conseil Municipal constate que l'excédent reporté de l'exercice 2007 soit 369 662,22€ auquel il convient de rajouter la balance positive de fonctionnement 2008 soit 275 366,22€, fait apparaître un résultat cumulé de 664 948,00€.

Au vu de ce résultat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les décisions ci-après :

- Combler le besoin de financement de la section d'investissement soit 406 518,56€
- reporter l'excédent disponible soit **238 429,44 € au budget 2009**.

### Vote du budget 2009 :

Le budget 2009 est équilibré en recettes et dépenses à **1 025 076 €** pour la section de fonctionnement et à **3 638 497,56 €** pour la section d'investissement.

Les principaux travaux inscrits à ce budget sont les suivants :

- acquisition de matériel : dépense prévisionnelle : **42 000 €**
  - photocopieur
  - mobilier pour la cantine scolaire (fourneau, tables)
  - postes informatiques pour l'école Francine Poitevin et le secrétariat de mairie
  - adoucisseur d'eau pour le SAJH
  - défibrillateur
  - motobineuse et sécateur électrique
- Réhabilitation et extension de la maison de retraite (remise aux normes et modernisation des locaux de l'établissement ainsi que la construction d'un bâtiment neuf comprenant 27 chambres, salle d'activité, salon.....)  
Dépense prévisionnelle : **2 257 000 €**
- Restauration de l'église Saint Pierre (1ère tranche de travaux : restauration de la toiture du chœur, du clocher et du transept sud). Dépense prévisionnelle : **239 200 €**
- Aménagement de la grande rue nord. Poursuite et valorisation des espaces publics à partir de l'église jusqu'à l'entrée nord du bourg et aménagement des abords de l'église. Dépenses prévisionnelles : **263 630 €**
- Travaux de voirie (le programme a été défini par la commission chemins, rue et rivière) **140 000 €** sont consacrés à ce programme.
- Travaux de bâtiments (ravalement de l'école maternelle, peintures extérieures de la salle des fêtes, travaux de zinguerie à la mairie et maison de retraite, travaux d'étanchéité et changement des ouvertures à l'école Francine Poitevin et divers travaux d'entretien) : **80 846 €**

- Acquisition de terrains pour réserve foncière : 30 000 €
- Agrandissement de la bibliothèque : 70 000 €
- Aménagement des abords de la mairie : 30 000€
- Création d'un site internet : 2000 €
- Renouvellement des deux tracteurs : 85 000 €
- Acquisition d'un véhicule utilitaire : 10 000 €

• **Taux d'imposition communaux 2009 :**

Reconduction des taux 2008 soit :

- |                         |               |
|-------------------------|---------------|
| - taxe d'habitation     | <b>7,19%</b>  |
| - taxe foncier bâti     | <b>6,96%</b>  |
| - taxe foncier non bâti | <b>23,95%</b> |
| - taxe professionnelle  | <b>7,86%</b>  |

• **Assainissement :**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à **44 642,08€**.

La section d'investissement à **79 252,94 €**.

La redevance assainissement est fixé à **0,65€/M3**, le montant de la prime fixe à **52,66€**.

Une nouvelle station d'épuration dans le bourg est à l'étude.

• **Lotissements :**

Approbation des budgets 2009 pour le lotissement les Grandes Vignes et le lotissement les Bons Enfants. Le lotissement les Bons Enfants comportera 12 lots de 570 à 1110 m<sup>2</sup>. Le coût prévisionnel est de **227 500 €**.

• **Les tarifs des concessions dans le cimetière communal sont ainsi fixés :**

**Concession de terrain :**

- 33€ pour une concession cinquantenaire
- 26€ pour une concession trentenaire

**Columbarium :**

- 492€ pour une concession cinquantenaire
- 273€ pour une concession trentenaire

• **Autres décisions :**

- Demande le versement anticipé de l'attribution du FC TVA au titre des dépenses réalisées en 2008.
- Réalisation d'un emprunt de 1 650 000€ auprès du crédit agricole pour le financement de l'extension de la maison de retraite.
- Augmentation du temps de travail de l'adjoint d'animation suite à la création d'un accueil de Loisirs le mercredi matin.
- Réalisation par le Cabinet AIS des travaux d'étude de sol et par le cabinet ERM du dossier loi sur l'eau du futur lotissement.